



Lille, le 19 octobre 2012

Communiqué de presse

ELECTION « SALARIÉS DES TPE ET EMPLOYÉS À DOMICILE » : PUBLICATION DE LA LISTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CANDIDATES



Avec la publication de la liste des syndicats candidats sur le site www.electiontpe.travail.gouv.fr, le processus de l'élection « Salariés des TPE et employés à domicile » franchit une nouvelle étape.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les électeurs vont pouvoir choisir parmi les 23 organisations syndicales candidates au niveau national (dont 10 au niveau interprofessionnel et 13 au niveau d'une ou de plusieurs branches professionnelles), en fonction de leur collège d'appartenance (cadre ou non-cadre) et de leur secteur d'activité qui est déterminé par la convention collective applicable.

La liste de ces 23 candidats a été publiée au [recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 8 octobre 2012](#). Aucune candidature syndicale régionale n'a été enregistrée par les services de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais durant la période de dépôt des candidatures du 10 au 21 septembre 2012.

Pour rappel, les salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés) et les employés à domicile inscrits sur les listes électorales sont appelés à voter, entre le 28 novembre et le 12 décembre 2012, par correspondance ou par internet, pour participer à la mesure de l'audience des organisations syndicales en vue de déterminer leur représentativité aussi bien dans chaque secteur d'activité, qu'au niveau national et interprofessionnel.

Les programmes de ces syndicats sont consultables sur le site internet de l'élection depuis le 17 octobre 2012, et envoyés par courrier aux électeurs vers la mi-novembre avec le matériel de vote, à savoir les bulletins et enveloppes pour ceux qui préfèrent voter par correspondance, et un code d'accès personnalisé pour ceux qui préfèrent voter par internet.

Sandrine Lefèvre

03.20.96.48.01

sandrine.lefevre@direccte.gouv.fr